



## Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, Patrick Aerny et Sébastien Wenger s'est réunie le 22 novembre, pour étudier le **préavis municipal n° 013/2021, concernant la demande d'un crédit d'investissement de 169'768.- pour la rénovation de la rue des fontaines et création d'un chemin piétonnier.**

La Municipalité a délégué Messieurs André Cachin et Nicolas Piaget, que nous remercions pour les informations fournies.

*La Commission de Gestion relève les points suivants :*

- Nous devons recalibrer la route à cet endroit en créant un chemin piétonnier afin de faire ralentir les véhicules, et ainsi accroître la sécurité pour les usagers de la route comme pour les piétons.
- La réfection qui sera mise en place va dans le sens et dans la continuité d'un projet de sécurisation global du trafic dans le village.
- La commune va profiter d'une opportunité économique en bénéficiant de tarifs avantageux dû à la présence de l'entreprise en charge des travaux de la route Orges-Vuiteboeuf. Elle n'aura également pas besoin de mandater un bureau d'ingénieur pour faire une étude de projet.
- Nous ne sommes pas libres d'effectuer ces rénovations à notre manière, le canton nous impose ses normes. Le crédit demandé représente cependant un montant maximum pour l'ensemble des travaux.
- Une alternative qui avait pour but de peindre le côté de la route et mettre en place de grands bacs à fleurs, a été étudiée mais n'as pas été retenue par la municipalité.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver le préavis dans les termes suivants :

Art 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 44'738 pour la réalisation du chemin piétonnier

Art 1a) : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 99'930 pour la réalisation de l'entretien bitumeux de la RC 217IL-S

Art 1b) : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 25'100 pour le remplacement d'une BH et le remplacement de la conduite en eau potable du battoir ainsi que les frais d'enquêtes du géomètre

Art 2 : de financer ces travaux au moyen d'un emprunt

Art 3 : de valoriser ces travaux au bilan sur le compte

Art 4 : de l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans

Orges, le 23 novembre 2021

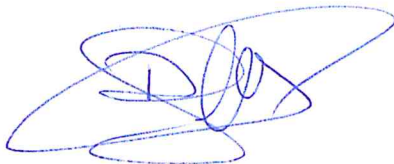
Le rapporteur : Sébastien Wenger

Signature des membres de la Commission de gestion :

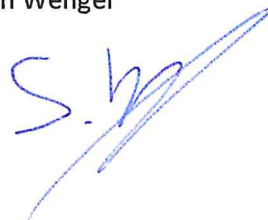
Patrick Aerny

Handwritten signature of Patrick Aerny in blue ink.

Damien Gfeller

Handwritten signature of Damien Gfeller in blue ink.

Sébastien Wenger

Handwritten signature of Sébastien Wenger in blue ink.